ENQUETE PUBLIQUE

Par délibération du 31 janvier 2020 la commune de Reignac a décidé de lancer la révision de sa carte communale. Elle a été complétée par une délibération du 22 septembre 2022 prise par la CDC de l'Estuaire qui est devenue l'autorité compétente en matière de document d'urbanisme.

L'objectif de cette révision est d'une part, de permettre la mise en compatibilité du document d'urbanisme avec le SCoT Haute-Gironde Blaye-Estuaire, ainsi qu'avec la nouvelle législation en matière d'urbanisme et d'autre part, d'intégrer les projets de développement économiques menés par la CDC de l'Estuaire sur la zone d'activité Gironde-Synergies.

L'enquête publique aura lieu du 10 juin au 10 juillet inclus.

Le commissaire enquête est Monsieur Jean-Pierre CHARLES et se tient à disposition du public les :

- mercredi 12 juin de 8h30 à 11h30
- mercredi 19 juin de 8h30 à 11h30
- lundi 24 juin de 16h30 à 19h30
- jeudi 4 juillet de 8h30 à 11h30
- mercredi 10 juillet de 15h à 18h

Le dossier est disponible en ligne ou au format papier (pendant l'enquête publique) :

- A la cdc de l'estuaire, 38 avenue de la république 33820 BRAUD ET SAINT LOUIS
- En mairie de Reignac, 1 rue de la République, 33860 REIGNAC

Les heures de consultations du dossier sont les suivantes :

	Mairie	Siège CCE
	Reignac	
LUNDI	8h30-13h	9h-17h
MARDI	8h30-13h	9h-17h
MERCREDI	8h30-13h	9h-17h
JEUDI	8h30-13h	9h-17h
VENDREDI	8h30-13h	9h-17h

Les remarques et observations peuvent être communiquées durant toute la durée de l'enquête :

- Soit dans les registres disponibles en mairie de Reignac et à la CDC de l'Estuaire
- Soit par mail à l'adresse : <u>enquetepublique@cc-estuaire.fr</u>
- Soit par courrier adressé à la mairie de Reignac

Dossier consultable ici (pendant l'enquête publique)

https://podoc.girondenumerique.fr/XIqNOK0cSAu8asYb3oyDf4tJ8PjRQx1k